

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mercredi 26 septembre 2018

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 03/2018 du Comité Directeur sur le budget 2019**, composée de Mmes Paulette Visinand et Eliane Piguet (suppléante), ainsi que de MM. Bernard Annen et Jean-François Tosetti (rapporteur) - Mme Gloria Capt et M. Christophe Décoppet (suppléant) étant excusés -, s'est réunie le lundi 29 août 2018 dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Lieutenant-colonel Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Après avoir procédé à l'examen de chacun des postes du budget 2019, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2017 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2017 également.
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 12'836'140.-- (en baisse de CHF 321'860.-- par rapport à 2018, soit -2,4%), aucun poste supplémentaire n'ayant été alloué pour 2019.
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord Vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 975'000.-- (+16%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82%) et Orbe (16%), selon la pondération prévue dans le protocole initial accepté par toutes les communes lors de leur adhésion à l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois.
4. L'augmentation du poste « traitements » et des charges sociales (au total : +1,15%) provient des augmentations statutaires exclusivement, alors que le rattrapage revendiqué par le personnel aurait coûté CHF 260'000.-- !
5. La très importante baisse des frais de formation (-69%) résulte de la décision de ne pas engager de nouveaux aspirants de police. En découle également la diminution de 40% des frais d'achat de matériel spécialisé.
6. Le compte (611.3156) « Entretien matériel spécialisé » enregistre en revanche une hausse de 16,6%, due notamment à l'augmentation des coûts de la maintenance du Système d'aide à l'engagement de la Police cantonale (SAGA).
7. La commission a relevé avec satisfaction que la Ville d'Yverdon-les-Bains mettait toujours son service des Ressources humaines à disposition pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière.

8. La baisse significative (-25,8%) du poste « Imputation interne des locations » reflète la nouvelle répartition des surfaces attribuées au service de la Sécurité publique à la Rue du Valentin.
9. La forte augmentation (+33,3%) du compte (611.4370.01) « Amendes radar » résulte d'un ajustement en fonction des heures planifiées des opérateurs sur le terrain. Cela reste toutefois raisonnable, comparaison faite avec d'autres Corps de Police communale ou intercommunale.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2019 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte (611).

Pour la Commission

Le rapporteur :


J. F. Tosetti

Les commissaires :


P. Visinardi


E. Piguet


B. Annen